



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

En sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, la Chine compte organiser un débat public, qui se tiendra le 25 mai, sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé ».

Afin d'orienter le débat, la Chine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Les États Membres et les États observateurs qui souhaitent participer sont invités à envoyer une déclaration écrite d'environ 500 mots au moyen du module eSpeakers accessible depuis le portail e-deleGATE+ (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
et Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe à la lettre datée du 14 mai 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé »

I. Contexte

1. Pendant sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2021, la Chine organisera un débat public sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé », qui se tiendra le 25 mai. Les participantes et participants examineront le rapport annuel du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2021/423).

2. Depuis l'inscription, en 1999, de la « protection des civils en période de conflit armé » au nombre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, cette question constitue l'une des priorités du Conseil et bénéficie d'une large attention de la part de la communauté internationale. Au cours de l'année écoulée, les civils ont continué à essuyer les conséquences des conflits armés, des victimes civiles ayant été signalées dans plusieurs conflits armés. D'après le rapport annuel du Secrétaire général, en Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a recensé 8 820 victimes civiles en 2020, dont 30 % d'enfants. L'urbanisation des conflits, l'endommagement et la destruction des infrastructures civiles et l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées sont de phénomènes particulièrement préoccupants. Les conflits ont également provoqué des situations de faim aiguë, une détérioration de l'environnement et des déplacements à grande échelle et ont exacerbé les vulnérabilités dans différents contextes.

3. Cela fait cinq ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2286 (2016) sur la protection du personnel et des installations médicaux dans les conflits armés. Malheureusement, la mise en œuvre de la résolution 2286 (2016) a rencontré de nombreux problèmes et obstacles. La violence, les menaces et les attaques visant les soins médicaux en violation du droit humanitaire international persistent. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les systèmes sanitaires déjà fragiles dans les conflits armés ont été débordés et les services sanitaires ont été mis à mal au moment où ils étaient le plus nécessaires. Parmi toutes les mesures et bonnes pratiques visant à protéger les soins médicaux dans les conflits armés, on sait que l'urgence actuelle est de garantir une livraison et une distribution équitables, sûres et sans entrave des vaccins contre la COVID-19 dans les zones de conflit armé.

4. En dépit de ces faits alarmants, le Secrétaire général a cependant souligné dans son rapport que les cessez-le-feu observés en Libye et en République arabe syrienne et le fait que les parties s'étaient concentrées sur la pandémie et les mesures de sécurité connexes avaient contribué à la réduction signalée de 43 % du nombre de décès et blessures de civils causés par l'utilisation d'armes explosives en 2020 par rapport à 2019. Les efforts se sont poursuivis pour parvenir à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie, afin de continuer à réduire les pertes civiles.

II. Objectif

5. Le débat public a notamment pour objectif d'approfondir le dialogue sur la question de la protection des civils en période de conflit armé, d'appeler l'attention sur la situation mondiale en matière de protection des civils, en mettant l'accent sur

la protection des soins médicaux, de demander instamment à toutes les parties à un conflit de respecter le droit humanitaire international et de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle agisse davantage en faveur d'un cessez-le-feu mondial, de la prévention et du règlement des conflits.

III. Objet du débat

6. Le débat pourra porter sur les questions suivantes :

a) Comment la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, pourrait-elle mieux soutenir l'appel mondial au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général ?

b) Comment s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits et prévenir les conflits, afin d'éviter d'emblée la souffrance humaine ?

c) Quelles sont les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités des États et de la résilience des populations qui permettent aux États de s'acquitter de leur responsabilité première de protéger la population civile ?

d) Que pourrait-on faire de plus pour mettre en œuvre la résolution [2286 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité afin de protéger les soins médicaux ? Comment l'application de la résolution [2286 \(2016\)](#) est-elle liée à celle de la résolution [2565 \(2021\)](#) visant à garantir la livraison et la distribution équitables, sûres et sans entrave des vaccins contre la COVID-19 dans les zones de conflit armé ?

e) Comment la communauté internationale pourrait-elle contribuer à briser le cycle entre conflit et insécurité alimentaire ? Que faut-il inclure dans les interventions intégrées pour s'attaquer aux multiples facteurs d'insécurité alimentaire aiguë, en tenant compte de la situation propre à chaque État et des priorités nationales ?

f) Comment intégrer la mise en œuvre des résolutions connexes du Conseil de sécurité et des déclarations présidentielles relatives à la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé », y compris la résolution [2573 \(2021\)](#) récemment adoptée, afin de garantir le plein respect du droit humanitaire international et la conformité à ses dispositions ?

IV. Format de la réunion

7. La réunion, qui prendra la forme d'une vidéoconférence, sera présidée par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zhang Jun. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et un représentant de la société civile feront des exposés aux participantes et participants. Les non-membres du Conseil sont encouragés à soumettre des déclarations écrites, via le module eSpeakers de la plateforme e-deleGATE+, qui seront incluses dans le compte rendu officiel de la discussion.

Pièce jointe

Note d'orientation : dépôt de déclarations écrites

Débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé »

Aux fins du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé », qui se tiendra par visioconférence le 25 mai 2021, les délégations peuvent soumettre des déclarations écrites par l'intermédiaire du module eSpeakers.

Les États Membres qui souhaitent faire une déclaration écrite sont priés de bien vouloir la transmettre au format Microsoft Word, accompagnée d'une lettre de couverture, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et adressée au Président du Conseil de sécurité, au plus tard à la date de la séance, le 25 mai 2021. Les déclarations seront publiées dans un document officiel contenant les interventions soumises au titre du débat public par visioconférence.

- Les représentantes et représentants sont invités à contacter leur gestionnaire d'accès à la plateforme e-deleGATE+ pour obtenir l'accès au module eSpeakers.
- Les représentantes et représentants pourront déposer des déclarations écrites en cliquant sur la sous-rubrique eSpeakers, dans le menu du Conseil de sécurité.

Pour obtenir une assistance technique pour les identifiants et mots de passe, veuillez contacter le service d'assistance du Bureau de l'informatique et des communications au 212-963-3333, ou par courriel à l'adresse suivante : missions-support@un.int.

Pour toute autre question relative au débat public, veuillez contacter la Division des affaires du Conseil de sécurité, à l'adresse suivante : dppa-scsb3@un.org.
